



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

N° 04
19 Octobre 2022

Consultation des Procès-Verbaux

La consultation des Procès-Verbaux s'effectue sur Footclubs dans le menu « Organisation » puis « Procès-Verbaux ».

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 23

Match n° 25094843 Pontchâteau Aos 1 / Pornic Foot 1 U16 D1 Masculin groupe A du 08.10.2022

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Pornic Foot pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Pontchâteau Aos suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Pornic Foot

Dossier n° 24

Match n° 24912207 Nantes St-Pierre 2 / Le Cellier Mauves Fc 2 Seniors D3 Masculins groupe D du 09.10.2022

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Nantes St-Pierre pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club Le Cellier Mauves FC suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes St-Pierre

Réserves non confirmées

En application de l'article 186, les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

Week-end du 16.10.2022

Seniors D1 Masculin Nort Sur Erdre Ac 2 / Le Cellier Mauves Fc

La Commission note que le club du Cellier Mauves Fc n'a pas confirmé sa réserve.

Seniors D3 Masculin Villeneuve Bourgneuf 1 / St-Michel Océane 1

La Commission note que le club de Villeneuve Bourgneuf n'a pas confirmé sa réserve.

U18 D2 Masculin Thouaré Us 2 / Chauvé Eclair 1

La Commission note que le club de Chauvé Eclair n'a pas confirmé sa réserve.

U15 D2 Masculin Vertou Ussa 2 / Nantes St-Médard de Doulon 1

La Commission note que le club de Nantes St-Médard de Doulon n'a pas confirmé sa réserve.

Observations d'après-match

Week-end du 16.10.2022

U13F à 8 Pontchâteau Aos 1 / St-Nazaire Af 1

La Commission prend note des observations notées par le club de St-Nazaire Af et classe le dossier sans suite.

U13 Elite Masculin Héric Fc 1 / St-Nazaire Af 2

La Commission prend note des observations notées par le club de St-Nazaire Af et classe le dossier sans suite.

Courriel

. Herblanetz Fc reçu le 16.10.2022

La Commission a pris connaissance du courriel du club d'Herblanetz Fc. Le secrétariat a rendu réponse.